

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 1er octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DVD 62-2** Développement du service de véhicules partagés (SVP) à Paris. Avenant n°1 avec la société ZIPCAR et avenants n°2 avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO aux conventions d'occupation du domaine public des stations en voirie prolongeant leur durée.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-1-2 4°;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2122-1-2 4° ;

Vu les conventions d'occupation du domaine public signées avec les sociétés ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO en date du 28 octobre 2015, dans le cadre du développement des services de véhicules partagés à Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des avenants prolongeant les conventions d'occupation du domaine public pour les stations en voirie (motorisations thermiques uniquement) avec les sociétés ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO afin d'assurer la continuité de l'activité du Service de Véhicules Partagés ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire est autorisée signer l'avenant n°1 avec la société ZIPCAR et les avenants n°2 avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO pour prolonger les conventions d'occupation du domaine public de SVP concernant les motorisations thermiques, pour une durée de 8 mois. Le texte de ces avenants est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées au chapitre 70, nature 70321, destination 84500020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**